



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2016-10-017

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2016

Sommaire

SIDSIC

41-2016-09-13-002 - décision du directeur territorial Centre et Limousin de SNCF Réseau du 13 septembre 2016 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis à BLOIS (2 pages)

Page 3

SIDSIC

41-2016-09-13-002

décision du directeur territorial Centre et Limousin de
SNCF Réseau du 13 septembre 2016 prononçant le
déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis
à BLOIS

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **CL6635-01**

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur Territorial de la Région Centre Limousin,

Vu l'avis du Conseil Régional de Centre-Val de Loire en date du 1^{er} avril 2016,

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 27 juillet 2016,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau,

DECIDE :

ARTICLE 1

Les terrains non bâtis sis à BLOIS tel qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte jaune, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
BLOIS	Rue du Docteur Jean Lalgret	DM	228	157 m ²
BLOIS	Rue du Docteur Jean Lalgret	DM	318	371 m ²
			TOTAL	528 m ²

ARTICLE 2

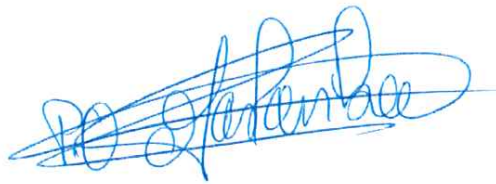
Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département du Loir et Cher.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Loir et Cher.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à, Orléans

Le 13 SEP. 2016



Le Directeur Territorial

Emmanuel LAURENT